

CRÉATION & MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE (DU)



IDENTIFIEZ LES RISQUES POUR RÉDUIRE LES ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELS DANS VOTRE ENTREPRISE

- Identifiez et répertoriez les risques professionnels présents dans votre entreprise
- Protégez la santé de vos salariés

FINALITE & CONTEXTE REGLEMENTAIRE

D'après le code du travail, l'employeur est responsable de la sécurité et de la santé des travailleurs. A ce titre, il doit répertorier les dangers présents dans son entreprise. C'est l'objet du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DU ou DUER), plus communément appelé « document unique ».

Le document permet d'établir un plan d'actions d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, ayant pour objectif de réduire le nombre et la gravité des accidents et maladies professionnelles.

Toute entreprise, quelle que soit sa taille et son secteur d'activité (industriel, commercial, ...), administration et association, ayant au moins un salarié, est tenue d'établir un document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce document est mis à la disposition des salariés, des membres du CHSCT, des délégués du personnel, de la médecine du travail, de l'inspection du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.

NOTRE OFFRE

Nous vous accompagnons dans l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels. Pour cela, nous utilisons une approche structurée, pluridisciplinaire et participative afin de réaliser une évaluation de l'ensemble des risques professionnels. L'évaluation inclut tout danger susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique et/ou mentale des salariés. On y trouve par exemple :

- Le risque routier
- Les troubles musculo-squelettiques (TMS)
- Les risques liés à l'utilisation de machines
- Les risques psychosociaux (RPS)
- Le syndromes d'épuisement professionnels (burnout)
- L'exposition aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction-, les CMR (dont l'amiante)

Pour chaque risque, nous évaluons :

- La nature du risque
- Les dangers qui y sont associés
- Les conséquences et la gravité du risque
- La fréquence et la durée d'exposition

Les risques étant identifiés, nous réalisons ensuite un classement (en fonction de la probabilité et de la gravité) afin de prioriser et planifier les actions.

Nous réalisons enfin la rédaction du document unique incluant :

- Le cadre de l'évaluation
- La méthode d'analyse des risques ainsi que la méthode de classement
- L'inventaire des risques identifiés et évalués
- Les actions à mettre en place.

Nous vous proposons une mise à jour de ce document chaque année.

A noter que le document unique permettra de faciliter la rédaction du plan de prévention.

NOS ENGAGEMENTS



**Accompagnement
sur mesure**



**Qualité des
prestations**



Interlocuteur unique



**Disponibilité &
réactivité**



**Outils de suivi
performants**